

**ARRÊTE RECTORAL EN DATE DU 5 AVRIL 2018 MODIFIANT L'ARRÊTE DU 5 MARS 2018  
PORTANT COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ DE SECRÉTAIRE  
ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
SESSION 2018**

**Le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand - Chancelier des Universités**

**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

**VU** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

**VU** le décret n°88-11 du 4 janvier 1988 modifiant le décret n°85- 899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

**VU** le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant dispositions relatives à la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2012-1513 du 28 décembre 2012 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

**VU** l'arrêté du 09 janvier 2013 fixant les conditions et la composition du jury des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté du 23 janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'examens professionnalisés réservés pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'article 1 de l'arrêté rectoral du 5 mars 2018 portant composition du jury de l'appréciation de l'examen professionnalisé réservé de secrétaires administratifs de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur est modifié comme suit :

**Membres du jury :**

Lire Mme Hélène BERI, Responsable de la Division des Élèves et de la Scolarité - DSDEN de l'ALLIER au lieu de Mme Marie-Line PAULET RAFAITIN, Attachée d'Administration Hors Classe, Direction de la Performance et de la Modernisation de l'Action Publique - Rectorat de Clermont-Ferrand

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Signé**

**Benoît DELAUNAY**